



**REGLEMENT 2008**

# **TREC ATTELAGE**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION**

## SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	180
-----------------	-----

### I - EPREUVES

Art. 1.1 - Epreuves Club Poney .....	180
--------------------------------------	-----

Art. 1.2 - Epreuves Club Cheval .....	180
---------------------------------------	-----

### II - TECHNICIENS FÉDÉRAUX

Art. 2.1 - Habilitation des Juges.....	181
--	-----

### III - CONCURRENTS

Art. 3.1 - Conditions de participation.....	181
---	-----

Art. 3.2 - Tenue .....	181
------------------------	-----

### IV - PONEYS / CHEVAUX

Art. 4.1 - Conditions de participation.....	182
---	-----

Art. 4.2 - Harnachement et matériel .....	182
---	-----

### V - NORMES TECHNIQUES

Art. 5.1 - Notation .....	182
---------------------------	-----

Art. 5.2 - Présentation et contrôle de l'équipement .....	182
---	-----

A - Critères de jugement.....	182
-------------------------------	-----

B - Trousse de pharmacie vétérinaire et humaine : Idem TREC .....	182
---	-----

C - Matériel de réparation : En plus du matériel TREC.....	183
--	-----

Art. 5.3 - POR.....	183
---------------------	-----

Art. 5.4 - PTV .....	183
----------------------	-----

A - Les difficultés du PTV .....	183
----------------------------------	-----

B - Nombres, distances, vitesses.....	183
---------------------------------------	-----

## VI - DÉROULEMENT

<b>Art. 6.1 - La Présentation et le contrôle de l'équipement</b> .....	184
<b>Art. 6.2 - POR</b> .....	184
<b>Art. 6.3 - PTV</b> .....	184
<b>A - Particularités</b> .....	184
<b>B - Jugement des difficultés</b> .....	185

## VII - PÉNALITÉS

<b>Art. 7.1 - Pénalisations particulières</b> .....	185
---	-----

## PRÉAMBULE

Les épreuves de TREC en Attelage, ouvertes à tous les équidés, ont pour but d'évaluer un ou plusieurs poneys / chevaux, son meneur et son/ou ses équipiers dans diverses applications des techniques de randonnée en attelage, dans les meilleures conditions de sécurité et d'agrément.

Elles s'appliquent en relation avec les dispositions techniques de TREC.

Une épreuve de TREC se compose de trois tests :

- ▶ le test de Présentation,
- ▶ le test du Parcours d'Orientation et de Régularité, POR,
- ▶ le test du Parcours en Terrain Varié, PTV.

Le règlement TREC s'applique pour toutes les dispositions qui ne font pas l'objet d'un chapitre spécifique TREC en attelage.

## I - EPREUVES

### Art. 1.1 - Epreuves Club Poney

<b>Club A</b>	1 poney A
<b>Club 3 Poney</b>	1 poney B, C, D
<b>Club 2 Poney</b>	1 poney A, B, C, D.
<b>Club 1 Poney</b>	2 poneys

Les épreuves Club A et Club 3 Poney se composent uniquement d'un PTV.

### Art. 1.2 - Epreuves Club Cheval

<b>Club 4 Préparatoire</b>	1 cheval, 1 trait
<b>Club 4</b>	1 trait
<b>Club 3</b>	1 cheval
<b>Club 2</b>	2 traits
<b>Club 1</b>	2 chevaux
<b>Club Elite</b>	2 rangs

Les épreuves Club 4 Préparatoire se composent uniquement d'un PTV.

Les épreuves Club A, Club 3 Poney, Club 4 Préparatoire ne peuvent être qualificatives.

## II - TECHNICIENS FÉDÉRAUX

### Art. 2.1 - Habilitation des Juges

EPREUVES	JUGE	CHEF DE PISTE POR ET/OU PTV	ASSESEUR JUGE
Toutes les épreuves	Club	Club	Club

## III - CONCURRENTS

### Art. 3.1 - Conditions de participation

Les concurrents et les équipiers doivent être titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition en cours de validité.

EPREUVES	AGE MINIMUM DU CONCURRENT (MENEUR)	NIVEAU D'EXAMEN	AGE MINIMUM DE L'ÉQUIPIER (NAVIGATEUR)
Club A Club 3 Poney Club 4 Préparatoire	12 ans	Galop 2 minimum	12 ans
Toutes les autres épreuves de catégorie Club	16 ans	Galop 4 minimum	16 ans

- ▶ Chaque attelage se compose au minimum d'un meneur et d'un équipier, chargé de la lecture de la carte.
- ▶ Pour un attelage à 2 rangs, un attelage se compose au minimum d'un meneur et deux équipiers, sauf pour les attelages de poneys A et B et tandem : un seul équipier suffit.
- ▶ Dans tous les tests, le concurrent doit évoluer avec le(s) même(s) équipier(s), le(s) même(s) poney(s) / cheval(aux) et la même voiture.
- ▶ Sur le POR uniquement, le meneur et le(s) équipier(s) peuvent intervertir leur fonction si les conditions de participation sont respectées.
- ▶ Pour des raisons évidentes de sécurité, un navigateur ne peut s'éloigner de plus de 10 m de la voiture.
- ▶ Un concurrent de moins de 16 ans doit être accompagné sur le POR par un concurrent engagé, majeur et titulaire d'une licence LFC.

### Art. 3.2 - Tenue

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes en vigueur est obligatoire.

La tenue doit être propre et adaptée à la discipline.

Le port d'un gilet protège-dos aux normes en vigueur est obligatoire sur le PTV.

## IV - PONEYS / CHEVAUX

### Art. 4.1 - Conditions de participation

- ▶ Les poneys / chevaux doivent être âgés de 4 ans au moins.
- ▶ Pour les épreuves Club A, Club 3 Poney et Club 4 Préparatoire, le nombre maximum de participations par jour est de trois.

### Art. 4.2 - Harnachement et matériel

La compétition est ouverte à tous les attelages qui répondent aux critères suivants :

- harnais en bon état et bien réglés, adaptés à la discipline,
- voiture hippomobile en bon état et adaptée à la discipline.

## V - NORMES TECHNIQUES

### Art. 5.1 - Notation

Les tests consistent en :

- ▶ la présentation et le contrôle de l'équipement notés sur ..... 40 points
  - ▶ le Parcours d'Orientation et de Régularité (POR) notés sur..... 300 points
  - ▶ le Parcours en Terrain Varié (PTV) noté sur ..... 160 points
- Total maximum pouvant être obtenu pour l'ensemble des tests ..... 500 points

Pénalités de temps, Pénalités de tronçons, Pénalités de passage, Pénalités vétérinaires : idem TREC.

### Art. 5.2 - Présentation et contrôle de l'équipement

#### A - Critères de jugement :

- Harnais : sécurité, solidité, bon état des cuirs, ajustage .....9 points
- Poneys / chevaux : bon état général, propreté, état des pieds, document .....9 points
- Voiture : propreté, solidité, équilibre, freins, éclairage, adaptée à la discipline .....9 points
- Meneur et coéquipier(s): papier d'identité plus documents décrits .....4 points
- Equipement : trousse de pansage, de maréchalerie, de pharmacie vétérinaire et humaine et de réparation. ....9 points
- Maximum des points pouvant être acquis ..... 40 points

Le résultat obtenu sera inscrit sur la feuille de présentation du juge.

Tout attelage n'ayant pas obtenu 20 à cette épreuve, se verra refuser le départ, sauf si dans le temps imparti, il peut se mettre en conformité.

#### B - Trousse de pharmacie vétérinaire et humaine : Idem TREC

## C - Matériel de réparation : En plus du matériel TREC :

- ▶ Nécessaire de réparation pour les cuirs :  
2 aiguilles, fil, couteau, ficelle ou lacet, emporte-pièce, quelques rivets,  
1 trait de remplacement ou équivalent.
- ▶ Nécessaire de réparation pour la voiture :  
Bombe anti-crevaison dans le cas d'un attelage à roues gonflables, clefs adaptées à la voiture, tournevis cruciforme et plat, 2 mousquetons, ruban adhésif, liquide de frein, si le véhicule est équipé de freins hydrauliques.

### Art. 5.3 - POR

Epreuves	Vitesses	Vitesse moyenne	Distances	Temps en salle des cartes
	5 à 12 km/h	7 à 9 km/h	≤ 20 km	15 minutes

Exceptionnellement, le chef de piste POR peut appliquer une vitesse inférieure dans le cas d'un relief à fort dénivelé.

Pénalités de temps, pénalités de tronçons, pénalités de passage, pénalités vétérinaires : idem TREC

### Art. 5.4 - PTV

#### A - Les difficultés du PTV :

- ▶ Bordure maraîchère
- ▶ Chapeau de gendarme
- ▶ Cloche
- ▶ Conduite à une main
- ▶ Demi-tour sur place
- ▶ Départ en côte
- ▶ Départ en descente
- ▶ Dévers
- ▶ Difficulté à 2 ou 3 portes
- ▶ Doline
- ▶ Forêt de sapins
- ▶ Gué
- ▶ Immobilité
- ▶ Piquets et bouchons de couleur
- ▶ Plan Ascendant
- ▶ Plan Descendant
- ▶ Pont
- ▶ Reculer
- ▶ Remiser
- ▶ Rond point
- ▶ Ruelle en double U
- ▶ Ruelle en L
- ▶ Ruelle en U
- ▶ Ruelle en Z
- ▶ Trèfle à trois feuilles

#### B - Nombres, distances, vitesses

Ce circuit comprend des difficultés naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée.

EPREUVES	DISTANCES	NOMBRE DE DIFFICULTÉS	VITESSE
Club A Club 3 Poney Club 4 Préparatoire	≤ 0,5 km	12	≤ 8 km/h
Club 2 Poney Club 1 Poney Club 4 Club 3	> 1,0 km	16	≤ 10 km/h
Club 2	> 1,0 km	16	≤ 12 km/h
Club 1	> 1,0 km	16	≤ 12 km/h
Club Elite	> 1,0 km	16	≤ 12 km/h

## VI - DÉROULEMENT

L'ordre de déroulement des tests est laissé à l'initiative des organisateurs.

### **Art. 6.1 - La Présentation et le contrôle de l'équipement**

La présentation de ce matériel se fera avant le début du POR.

Le constat du matériel sera inscrit sur la feuille de note du concurrent.

L'équipement destiné au transport de ce matériel sera parfaitement adapté.

L'examineur de cette épreuve dispose de 10 minutes pour examiner l'ensemble de l'attelage.

Il demandera au concurrent de rectifier lui-même les réglages défectueux et autres nécessités.

L'examineur de l'épreuve de vérification de sécurité se réserve le droit d'empêcher le départ de l'attelage si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

Si l'équipement présenté ne correspond pas à celui prescrit, le concurrent aura la responsabilité de le mettre en conformité avant le début des épreuves et de le représenter au jury.

Un contrôle supplémentaire de l'équipement et du harnachement pourra également se dérouler en cours d'épreuve.

Le concurrent dispose de 5 minutes pour se préparer au POR.

Le harnachement doit être parfaitement adapté au poney / cheval et au caractère de l'épreuve.

Les cuirs et les aciers seront propres et bien entretenus.

Le choix de l'embouchure est libre (mors en bouche obligatoire).

### **Art. 6.2 - POR**

Pour des raisons de sécurité, le(s) groom(s) ne peut s'éloigner de l'attelage de plus de 10 m.

Seul le passage d'un attelage complet aux contrôles entraîne la validation du contrôle.

### **Art. 6.3 - PTV**

#### **A - Particularités**

##### **1. Sont autorisés :**

- ▶ la voix,
- ▶ l'aide du coéquipier,
- ▶ l'arrêt.

##### **2. Sont obligatoires :**

- ▶ le franchissement par l'équipage au complet des lignes de départ, d'arrivée et des difficultés,
- ▶ un fouet tenu en main.

##### **3. Est interdit :**

- ▶ tout système d'attache du meneur à la voiture.

## B - Jugement des difficultés

Il commence dès le passage du premier antérieur poney / cheval entre les fanions d'entrée et jusqu'au passage de l'essieu arrière entre les fanions de sortie.

## VII - PÉNALITÉS

### Art. 7.1 - Pénalisations particulières

Voiture renversée : 50 points. Possibilité de continuer le parcours si le poney / cheval est non blessé ou si la voiture est en état.

Le coéquipier qui touche aux guides entraîne la note 0 sur la difficulté.

Meneur ou coéquipier quittant la voiture, éjecté ou pied à terre volontaire : 30 points.

Elimination : Tout concurrent qui utilise un indicateur de vitesse ou compteur de distance, lors du POR.

Seul un marquage de couleur sur la roue de l'attelage est permis.